



L'indisponibilité physique pour raison de santé Focus sur : les assurances

L'indisponibilité physique correspond à la situation d'un agent durant laquelle il se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions pour des raisons liées à son état de santé.

Durant ces périodes, les dispositions réglementaires prévoient le maintien par l'employeur public de tout ou partie du traitement des agents conformément à leurs statuts (titulaires CNRACL ou IRCANTEC / CONTRACTUELS) et en fonction de la nature ainsi que de la durée des arrêts de travail (Maladie ordinaire, longue maladie / grave maladie / longue durée, maternité / adoption/paternité, accident de travail/maladie professionnelle, décès). A titre d'exemple, un agent CNRACL placé en Congé de Longue Maladie (CLM) bénéficiera du versement de son plein traitement pendant 1 an suivi de 2 ans de demi traitement.

Cette obligation peut impacter significativement les budgets des collectivités et établissements publics mais également, la situation des agents lors des arrêts longs donnant lieu à un versement du demi traitement ajoutant des difficultés financières aux problématiques de santé.

IL EST IMPORTANT POUR LES EMPLOYEURS ET POUR LES AGENTS DE SE PRÉMUNIR CONTRE CE RISQUE



SERVICE ASSURANCE
03 26 69 99 16
assurances@cdg51.fr
<https://51.cdgplus.fr>

? COMMENT

Souscription d'un
contrat d'assurance

STATUTAIRE

LES EMPLOYEURS



PREVOYANCE

LES AGENTS



LE CENTRE DE GESTION VOUS ACCOMPAGNE

Contrat groupe en cours jusqu'au
31/12/2025

INFORMATION
CLIQUER =>



Appel d'offre en cours
Pour une adhésion au 01/01/2025

INFORMATION
CLIQUER =>



Une nouvelle procédure d'appel
d'offre sera bientôt mise en œuvre
par le CDG pour la souscription d'un
nouveau contrat groupe
d'assurance statutaire à compter
du 01/01/2026

LES SERVICES DU CENTRE DE GESTION VOUS INFORMERONT DE LA MISE EN
ŒUVRE ET DE L'AVANCÉE DE CHACUNE DES PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRE.

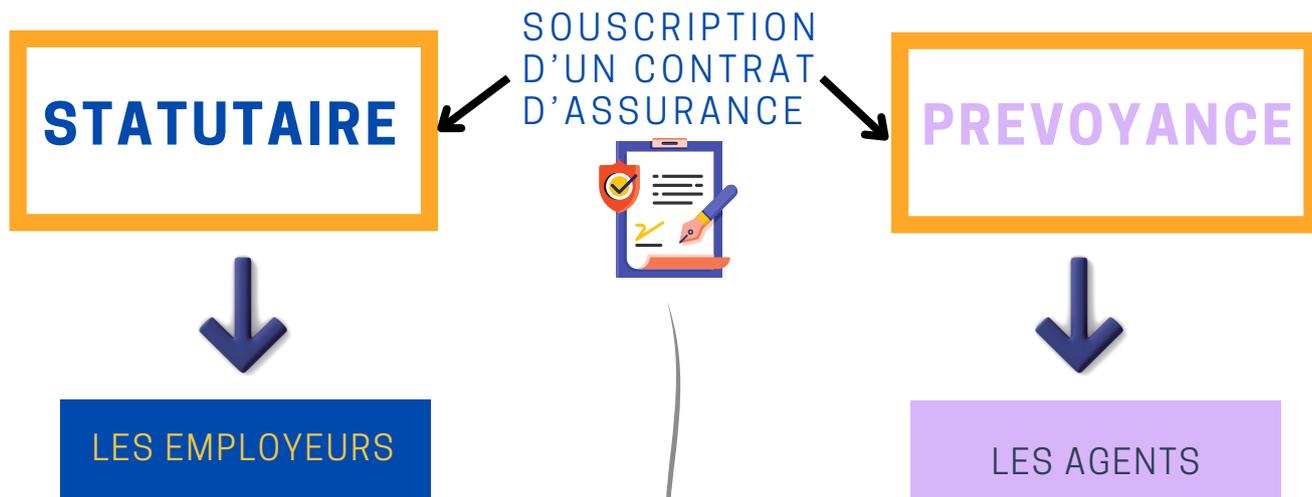


SURVEILLENZ VOTRE BOITE MAIL !





COMMENT



LE CENTRE DE GESTION VOUS ACCOMPAGNE

Contrat groupe en cours
jusqu'au **31/12/2025**

APPEL D'OFFRE EN COURS
POUR UNE ADHÉSION AU
01/01/2025

INFORMATION
CLIQUER =>



INFORMATION
CLIQUER =>



Une nouvelle procédure d'appel d'offre sera bientôt mise en œuvre par le CDG pour la souscription d'un nouveau contrat groupe d'assurance statutaire à compter du 01/01/2026



LES SERVICES DU CENTRE DE GESTION VOUS INFORMERONT DE LA MISE EN ŒUVRE ET DE L'AVANCÉE DE CHACUNE DES PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRE.

SURVEILLEZ VOTRE BOITE MAIL!